

bonjour

lisez le lien ci dessous...

Garde chien suite à séparation

Par jodelariege , le 21/05/2024 à 13:06
Bien cordialement
Je vous remercie par avance
Monsieur a t il des droits et que peut il faire pour les faires valoir ?
Aujourd'hui Madame semble vouloir garder le chien.
Ils sont séparés depuis quelques mois, et jusque là le chien était en garde alternée.
Ils ont adopté un chien il y a 2ans. Il est au nom de Madame mais ils ont tous les deux subvenu aux besoins du chien (alimentation, frais vétérinaires, cours d'éducation). C'est leur chien à tous les deux mais il est au nom de Madame simplement car il n'était possible d'indiquer un seul nom sur ses papiers.
Un couple non marié mais en concubinage depuis 4 ans se sépare.
Voici la situation:
Bonjour,
Par Romain63 , le 21/05/2024 à 10:27
Par Pomain63 le 21/05/2024 à 10:27

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35366#:~:te

Par youris, le 21/05/2024 à 13:57

bonjour,

il n'y a aucun lien juridique entre concubins.

si les documents du chien sont au nom de madame, monsieur n'a aucun droit dessus.

si monsieur a dépensé de largent pour le chien de madame et qu'il en a la preuve, il peut en demander le remboursement.

salutations